

Département du DOUBS

MAIRIE

7 Grande rue

25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Tél. 03.81.69.32.05

Fax 03.81.69.70.05

Labergement Sainte Marie,

Le 01 Octobre 2015

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), le Conseil Municipal vous convie à une réunion publique de concertation le

Jeudi 15 Octobre 2015 à 20 heures

A l'espace les Vallières (14 Rue du Lac)

En présence de Madame Valérie Chartier (architecte chargée de l'élaboration de ce dossier), de ses collaborateurs et des représentants des services de l'Etat. Nous vous exposerons les conclusions des différents diagnostics réalisés sur notre Commune :

- Environnement
- Habitat
- Architecture
- Economie
- Tourisme
- Population

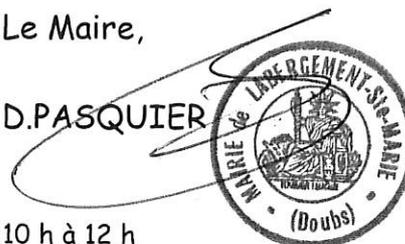
Nous vous inviterons ensuite à nous faire part de vos remarques, de vos suggestions et de vos propositions sur l'évolution de notre commune, face aux enjeux du futur.

La plaquette ci-jointe vous donne un aperçu du travail réalisé à ce jour et pose des bases pour une réflexion constructive avec tous les habitants.

Le Conseil Municipal et moi-même comptons vivement sur votre participation. Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Maire,

D.PASQUIER



Ouvert au public tous les jours de 10 h à 12 h

LABERGEMENT SAINTE-MARIE

Quel projet de développement pour Labergement Sainte-Marie ?

MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

> La commune de Labergement Sainte-Marie a décidé, par délibération du 28 mai 2014, d'engager la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans le même temps, de nouvelles lois touchant à l'urbanisme se mettent en œuvre, la place de l'intercommunalité évolue, les politiques d'aménagement du territoire aussi. C'est dans ce contexte, parfois complexe, qu'il nous semble primordial de vous rencontrer.

Une réunion publique est prévue le 15 octobre 2015 au cours de laquelle nous prendrons le temps d'échanger, d'expliquer et de questionner ensemble ces problématiques.

Cette plaquette synthétise quelques thématiques du diagnostic territorial, à la base des choix à faire en matière de développement. Comptant sur votre participation dans cette démarche.

Votre Maire
Daniel FASQUIER



LE RÔLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est le document auquel toute personne privée ou publique porteuse d'un projet de construction, d'extension ou de modification, doit se conformer.

Ce document est de compétence communale, tout en étant réalisé en partenariat avec les services de l'État, les chambres consulaires, et les collectivités locales, avec en premier lieu la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs (CCMO2L).

LE FUTUR SCOT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

Le PLU est étudié parallèlement au SCOT du Pays du Haut Doubs (Schéma de Cohérence Territorial) dont le périmètre a été arrêté le 25 octobre 2013 et pour lequel les études sont en cours.

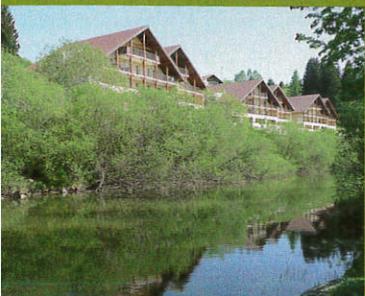
Le PLU favorisera la mise en œuvre de ses orientations générales dans le cadre d'un rapport de compatibilité.

L'ESPRIT DE LA LOI

Le PLU doit être par ailleurs conforme aux lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), Urbanisme et Habitat (UH), Grenelles 1, 2 de l'Environnement, Accès au Logement et à un Urbanisme Renouvé (ALUR), Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

À Labergement Sainte-Marie, ces lois ont pour principaux objectifs :

- > de maîtriser l'évolution de la commune que ce soit en matière de population et d'habitat, de fonctionnement des équipements et des services, de déplacements et de transports
- > de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières, énergétiques ainsi qu'en réseaux
- > de préserver la biodiversité, en protégeant les espèces et les habitats, la ressource en eau, ...
- > de pérenniser l'agriculture
- > de valoriser le patrimoine paysager et architectural
- ... dans le contexte élargi du prochain SCOT.



La gare



Labergement Sainte-Marie, un dynamisme démographique constant

Une urbanisation importante depuis les années 70

Une population active nombreuse et en augmentation

Un grand nombre de logements collectifs : 52%

32% des ménages sont locataires

>1 LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT

Depuis la fin des années 60, la commune de Labergement a connu un fort et régulier accroissement de sa population. La commune comptait 541 habitants au recensement de 1968, il en a été dénombré 1114 en 2011 soit un doublement de la population en un peu plus de quarante ans.

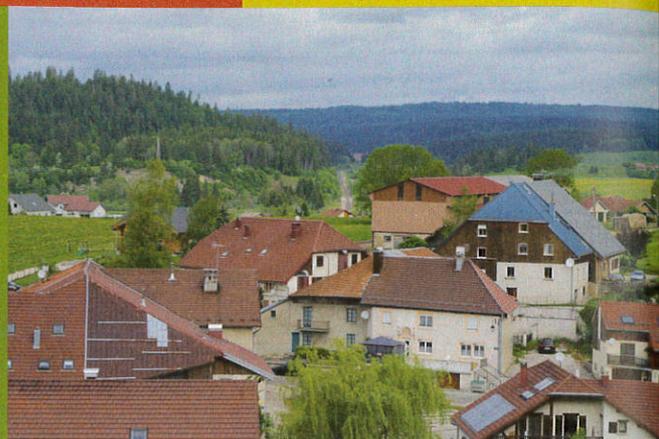
Sous le double effet de l'accroissement du travail frontalier et du développement de l'économie touristique, c'est toute une région qui affiche un accroissement démographique important depuis les années 70 et particulièrement fort depuis 1999. L'évolution la plus notable est celle de la commune voisine de Montperreux qui a vu sa population tripler en un peu plus de 20 ans, entre 1982 et 2006.

L'augmentation du nombre des logements sur le territoire communal a été très importante à partir des années 70 et ce pratiquement deux fois plus que celle de l'évolution démographique pendant la même période. Au total, le nombre des logements a augmenté de près de 190% en un peu plus de quarante ans, passant de 225 en 1968 à 652 en 2011. On peut rappeler que la population a connu une augmentation de 105% pendant cette même période. Pour autant, la consommation moyenne par logement n'a été que de 4 ares ces dix dernières années, en raison de l'importance des réhabilitations et/ou de la réalisation privilégiée de logements collectifs.

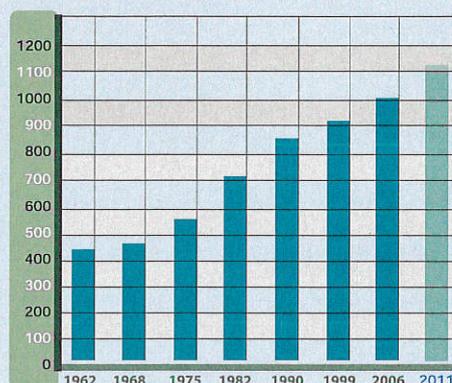
57 logements collectifs ex nihilo ont été réalisés ces dix dernières années pour une consommation foncière de moins d'1,6 ha.

>2 L'EMPLOI ET LES DÉPLACEMENTS

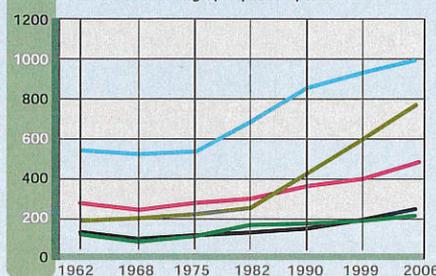
L'accroissement démographique est aussi synonyme d'accroissement de la population active, d'autant plus que la population locale est jeune et le taux d'activité relativement élevé. Il a été recensé 594 actifs dans la commune en 2011, contre 548 en 2006 soit une augmentation de +3,9%.



Commune de Labergement Sainte-Marie
>> Évolution de la population

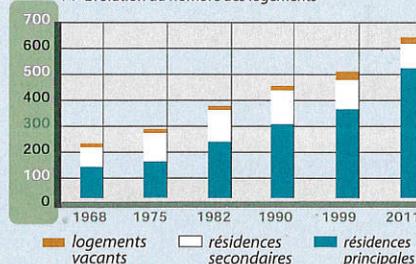


Commune de Labergement Sainte-Marie
>> Évolution démographique comparée

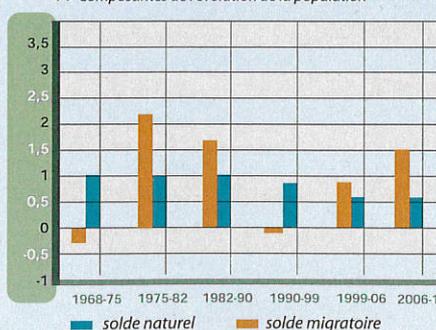


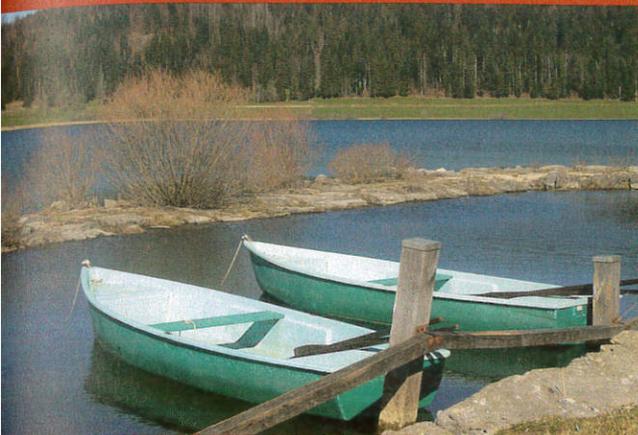
>> Labergement-Sainte-Marie >> Malbuisson
>> Montperreux >> Saint-Point-Lac >> Les Grangettes

Commune de Labergement Sainte-Marie
>> Évolution du nombre des logements



Commune de Labergement Sainte-Marie
>> Composantes de l'évolution de la population





S'interroger sur le rapport qu'entretient l'urbanisation et la nature afin de réfléchir aux nouvelles orientations à prendre en matière d'extension mais aussi de réhabilitation et de préservation tant bâtie qu'environnementale



Une part importante de ces actifs trouve à s'employer sur la commune. C'est le cas d'un peu plus du quart de la population active résidente. Cependant, le plus grand nombre des actifs est en situation de migrations pendulaires : vers une autre commune du département pour 27% d'entre eux, au-delà de la frontière, vers la Suisse, pour 44,1% des actifs. Une caractéristique qui influe aujourd'hui sur les déplacements, sur la demande et les types de logements à créer, mais nous interpelle aussi comme critère d'instabilité.



Échanger sur la perception de l'environnement et sa prise en compte dans les choix de développement

> 3 L'ENVIRONNEMENT

Une étude environnementale et paysagère accompagne la révision du document d'urbanisme. Elle aborde les questions sanitaires, analyse le milieu physique et les milieux naturels, clarifie les zonages environnementaux : occupation des sols, zones humides, enjeux écologiques et paysagers. L'étude contribue à mettre en exergue les contraintes liées au sous-sol : la commune est notamment assise sur des calcaires karstiques favorables à l'infiltration des eaux et donc vulnérables à toute source de pollution.

Une attention particulière est également conduite sur les continuités écologiques (corridors biologiques) qui doivent être prises en compte dans l'aménagement du territoire, afin d'améliorer le cadre de vie et permettre un développement durable. La ligne de chemin de fer Frasné-Vallorbe est en cela la première à avoir créée une discontinuité dans la trame verte de la commune.

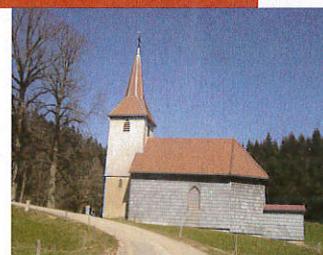
Le PLU entend contribuer à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore asso-

ciées, d'une grande richesse du fait de son affinité montagnarde. Tourbières, prairies humides, roselières, pelouses, forêts de Hêtre et Sapin... sont autant de milieux emblématiques où prospèrent de nombreuses espèces patrimoniales comme l'Orchis Incarnat, ..., qui seront préservés dans le PLU. La présence de la Maison de la Réserve naturelle du Lac de Rémoray à Labergement renforce cette vision du territoire.

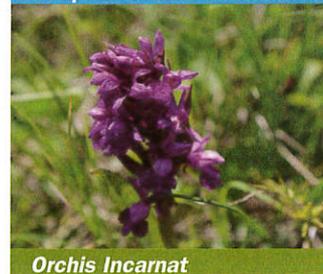
> 4 LE PATRIMOINE BÂTI

Au patrimoine classique des communes du Haut Doubs se combinent celui de la voie ferrée et des constructions liées, érigées au début du XX^e siècle. Le viaduc et la gare sont véritablement marquants et forgent la singularité de Labergement magnifiée par le paysage des lacs.

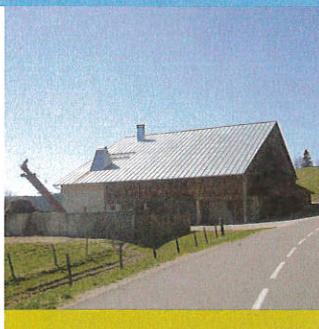
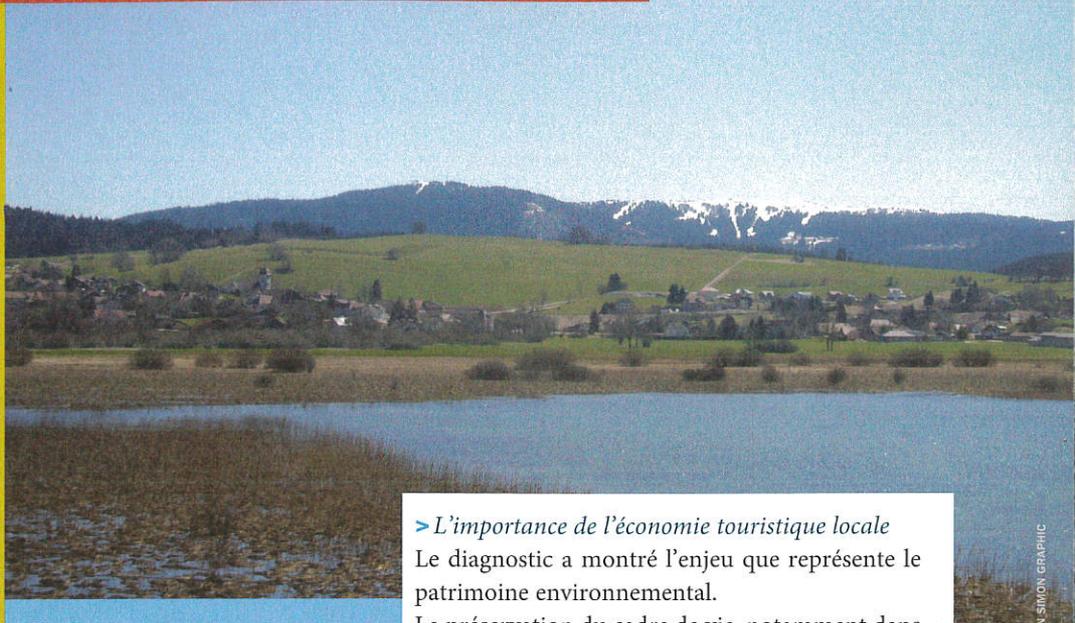
De nombreuses bâtisses, comme la grange Neuve ou la ferme Beauregard, la chapelle Saint-Théodule, peuvent être qualifiées de splendides. Le règlement du PLU les protégera à ce titre.



Chapelle Saint-Théodule



Orchis Incarnat



Un diagnostic complet est en cours qui nous permet de réfléchir aux critères d'évolution de notre village :

> Le développement démographique et la taille du village, compte-tenu du niveau d'équipements induits et de la protection du foncier agricole

Suivant quel rythme pouvons-nous, souhaitons-nous poursuivre cet accroissement ?

> L'accentuation des déplacements domicile/travail, que ce soit en direction de Pontarlier ou de la Suisse.

Une organisation doit être réfléchie à une échelle plus large que le seul niveau communal. Nous nous investirons à ce sujet dans le projet du SCOT.

> La nécessité de maintenir un équilibre entre les fonctions économique, agricole, résidentielle et commerciale

La commune bénéficie, aujourd'hui, d'une mixité équilibrée de ces différentes fonctions qu'il importe de maintenir et de développer.

> L'importance de l'économie touristique locale

Le diagnostic a montré l'enjeu que représente le patrimoine environnemental.

La préservation du cadre de vie, notamment dans sa dimension paysagère et écologique est aussi un facteur de développement économique pour la commune.

Il s'agit bien pour l'ensemble de notre secteur, avec Malbuisson, Remoray, Les Grangettes, Saint-Point-Lac, Montperreux, Oye-et-Pallet, ..., de conforter cet attrait.

> La dimension accordée à l'écologie ne nous fait pas oublier celle à porter aux savoir-faire comme au cadre bâti

La fonderie, la miellerie, la fruitière, ..., comptent parmi les fleurons de nos activités. Nous nous emploierons à les promouvoir dans leur rayonnement.

Une attention sera portée à la valorisation des édifices remarquables, qui au delà du plaisir des yeux donnent toute la mesure historique du lieu. L'architecture contemporaine est à favoriser dans ce même sens, celui de participer à la création du patrimoine.

> des Questions

MAÎTRISER NOTRE DÉVELOPPEMENT

> la spécificité de notre village à la fois dépendant des problématiques frontalières, touristiques et rurales questionne, tout simplement notre vie quotidienne.

Avez-vous des attentes ? espaces de rencontre associatifs, qualité des espaces publics, loisirs, commerces spécifiques à favoriser, ... ?

AGIR SUR LE CADRE BÂTI

> quel regard portez-vous sur le patrimoine bâti et son évolution ?

DÉVELOPPER LE TOURISME

> favoriser l'accueil des visiteurs et développer les randonnées pédestres, cyclistes, ..., nous semblent être des intentions importantes. Avez-vous des suggestions en ce sens ?

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS

> parallèlement aux interrogations sur les déplacements domicile/travail, vous paraît-il utile de renforcer les parcours piétonniers. Lesquels ?

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

> l'écologie tient une place de plus en plus prépondérante dans l'organisation du territoire. Quel regard portez-vous sur cette évolution ? Souhaitez-vous vous investir dans des démarches locales ?

Vous le voyez, les interrogations sont nombreuses...

Un dossier illustrant l'avancée du diagnostic est consultable en mairie. Il sera complété au fur et à mesure du déroulement de l'étude.

> votre participation

Un livre blanc est dès à présent disponible en Mairie.

Il est à votre disposition pour toutes propositions et remarques relatives au développement de notre commune.

Je compte sur votre engagement, et vous en remercie par avance.

Avec le conseil municipal

Le Maire

Daniel PASQUIER

Mairie de LABERGEMENT SAINTE-MARIE
Concertation PLU
7 Grande Rue
25160 Labergement Sainte-Marie

mairie.labergement@gmail.com

Vous pouvez nous faire parvenir ce document, soit par la poste,
soit directement au secrétariat de la mairie.
Merci

Pliez ce document suivant les pointillés

